principalement des tombeaux, surtout à l'intérieur ou aux portes des villes, ou des arcs de triomphe, etc. Enfin, de place en place, se trouvaient sur le bord de la route des gîtes pour le voyageur (*mansiones*) ou des relais (*mutationes*) pour le service des postes impériales (*cursus publicus*).

Les *viae* étaient construites en général aux frais de l'État, quelquefois aux frais des magistrats ou même des particuliers qui alors leur donnaient leur nom. On y employait des ouvriers salariés, des habitants réquisitionnés comme corvéables, des condamnés ; très souvent le travail était fait *manu militari*.

Les *viae* dont nous parlent le plus souvent les écrivains anciens sont les *viae* :

Appia. Elle sépare la douzième région de Rome de la deuxième puis de la première, sort par la *porta Appia*, traverse le Latium, la Campanie, le Samnium, l'Apulie pour aboutir à Brindes.

Aurelia. Elle commence au bas du Palatin, dans la onzième région de Rome, traverse le pont Æmilius et sort par la *porta Aurelia* de la quatorzième région de Rome ; elle longe la côte de la mer Tyrrhénienne, traversant le Latium, l'Étrurie et la Ligurie, et se prolonge jusque dans la Narbonnaise à Arles. Une autre voie *Aurelia nova* traverse la neuvième région et rejoint la première.

Clodia. Elle part de la voie flaminienne près de Rome et rejoint la *via Aurelia* sur la côte, en traversant l'Étrurie.

Flaminia. Elle continue la *via Lata*, au-delà de la *porta Flaminia*, traverse l'Étrurie et l'Ombrie et aboutit à Arimínum. Elle fut dans la suite prolongée jusqu'à Bologne, puis jusqu'à Aquilée.

Lata. Elle joint le Capitole à la *porta Flaminia* à travers la septième et la neuvième régions de Rome.

Latina. Elle se détache à Rome de la *via Appia*, traverse la première région, sort par la *porta Latina*, traverse le Latium et vient se confondre avec la *via Appia* un peu avant Capoue.

Salaria. Elle traverse la sixième région, sort par la *porta Salaria* et traverse la Sabine et le Picenum pour aboutir à Adria sur l'Adriatique.

Trajana. Elle joint la *via Latina* à l'Adriatique par le Samnium et l'Apulie.

Valeria. Elle va de Rome au pays des Marses par le Latium et le pays sabin. G. M.

On donne aussi le nom de *via* aux rues d'une ville, qui sont établies sur le même principe que les grandes routes.

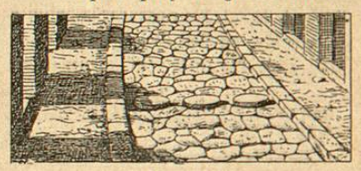

Fig. 358.

La figure 358 représente une rue de Pompéi ; on y voit, au travers de la chaussée trois gros blocs de pierre qui permettaient aux piétons de passer d'un trottoir à l'autre sans descendre. Leurs dimensions et leur emplacement étaient calculés de façon à ce que les roues des voitures pussent passer dans l'espace qui les séparait.

Via praetoria, principalis. Voir **Castra.**

Viator. Appariteur, huissier. Fonctionnaire attaché d'abord au service de tous les magistrats, et plus tard au service des magistrats qui n'avaient pas de licteur. Les *viatores* faisaient office de messagers, convoquaient les sénateurs à la curie, les citoyens aux comices, les justiciables devant les tribunaux, etc. G. M.

Vicani. Habitants du *vicus*. P. J.

Vicarius. Sous le Bas-Empire, on appelle ainsi :

1° Le suppléant du préfet de la ville (*vicarius praefecturae*), les deux suppléants du préfet du prétoire (*vicarius Urbis et vicarius Italiae*) ;

2° Les gouverneurs du plus grand nombre des diocèses (Voir **Diocesis**).

Vicarius (servus). Voir **Peculium.**

Vicesima. Impôt dont le taux est du vingtième de la valeur de l'objet taxé. Deux impôts principaux ont porté ce nom : la *vicesima hereditatium* ou impôt sur la transmission des héritages et la *vicesima libertatis*, ou impôt sur les affranchissements d'esclaves. Les *vicesimarii* sont les percepteurs d'un impôt du vingtième.

Victima. Voir **Hostia.**

Victimarius. Voir **Immolatio.**

Victoriatus. Pièce d'argent, valant un demi denier (*denarius*) ou cinq as, et qui portait sur le revers une effigie de la Victoire, d'où elle tire son nom. G. M.

Vicus. Agglomération urbaine (rue et quartier) ou rurale (village) comprise dans le territoire d'une ville et soumise à l'administration et à la juridiction de cette ville. Le *vicus* comme le *pagus* a son culte particulier (*compitalia*). Auguste partagea Rome en deux cent soixante-cinq *vici* répartis en quatorze régions et réorganisa ces cultes populaires (Voir **Magister, Magister vici, pagi**). P. J.

Vigiles. Esclaves publics, au nombre de 600, mis par Auguste à la disposition des *tresviri nocturni*, des *aediles curules* et des fonctionnaires chargés de la police, pour éteindre les incendies et veiller à la sécurité de la ville.

Vers l'an 6 (après J.-C.) Auguste organise une milice régulière de *vigiles*. Ce sont des esclaves ou des affranchis. Ils forment sept cohortes, de 1,000 hommes, ayant chacune à leur tête un *tribunus vigilum*, réparties dans les quatorze régions de la ville, à raison d'une par deux régions, et logées dans quatorze corps de garde (*excubitoria*). Leur chef est le *praefectus vigilum*. Ils sont chargés d'éteindre les incendies et de la police de la ville pendant la nuit. Après six ans (puis trois ans) de service, un vigile peut devenir citoyen et s'engager dans une légion.

— A l'époque du Bas-Empire Constantinople, et plus tard Ravenne, eurent leurs *vigiles*. P. J.

Vigiliae. Gardes de nuit, par opposition aux gardes de jour (*excubiae*).

Vigintiviri. 1° Commission de vingt personnages, nommée en 59 pour exécuter la loi agraire de Jules César ;

2° Sous l'Empire, on réunit sous le nom de *vigintiviri* : 1° les *decemviri litibus judicandis* (Voir **Decemviri**) ; 2° les *tresviri capitales* (Voir **Tresviri**) ; 3° les *tresviri monetales aere argento auro flando feriundo* ; 4° les quatre *curatores viarum* (Voir **Curator**). Il fallait avoir passé par l'une de ces charges, dites charges du *vigintiviratus*, pour arriver à la questure : c'était le début nécessaire de la carrière sénatoriale.

Vilicus, villicus. Esclave chargé de diriger l'exploitation d'une ferme, de veiller à l'entretien du matériel agricole, de faire ensemencer les champs, de vendre les produits, etc. Il est le fondé de pouvoir du maître et a sous ses ordres les contremaîtres de toute sorte (*magistri operum*) et les différents esclaves préposés à l'exploitation : esclaves agricoles, bergers, gardiens de la basse-cour. F. V.

Villa. Habitation à la campagne. Il y en avait de toutes sortes, suivant la fortune du propriétaire. Elles se com-

posaient toutes d'une maison de plaisance, plus ou moins grande, plus ou moins confortable, plus ou moins ornée, et d'un parc ou jardin, auquel était souvent réuni une ferme avec ses dépendances. Les auteurs distinguent la maison d'exploitation (*villa rustica*) de la maison d'agrément (*villa urbana* ou *pseudo-urbana*). La première comprenait, outre la demeure du propriétaire, qui pouvait atteindre de grandes proportions, toute une suite d'annexes destinées aux besoins de la ferme : la basse-cour, les étables, les pressoirs à vin ou à huile, les greniers, les celliers, les magasins, etc., quelquefois même des parcs où l'on élevait des animaux de luxe pour la chasse ou l'alimentation (*leporarium, vivarium*). Un grand nombre d'esclaves (*familia rustica*) y étaient employés. Dans la *villa urbana* ou *pseudo-urbana*, les dépendances de la maison de campagne étaient fort réduites: c'était, bien souvent, avec un parc en plus, la reproduction de la maison de ville (*domus*). On a conservé la description d'une villa célèbre, celle de Pline le Jeune et la représentation sur des peintures, d'un certain nombre de maisons de campagne (fig. 359).

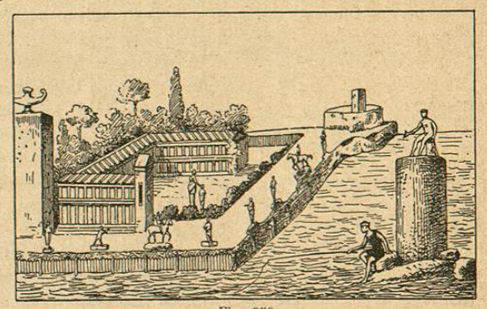

Fig. 359.

Vinalia. Fêtes célébrées à Rome deux fois par an. Le 25 avril avaient lieu les *vinalia priora*, où l'on goûtait pour la première fois le vin récolté l'année précédente, en faisant des libations à Jupiter; le 19 août était consacré aux *vinalia rustica*, destinées à assurer aux paysans une bonne récolte.

Vindicatio. Revendication par laquelle on s'affirme *pater* ou propriétaire (Voir **Adoptio, Cessio in jure, Legatum, Mancipium, Manumissio**).

Vindiciae. Voir **Sacramentum.**

Vindicta. 1° Baguette dont le préteur frappait l'esclave à la tête, dans la cérémonie de l'affranchissement; G. M.

2° Système de la vengeance privée, qui, à l'origine, est à Rome le seul système pénal : l'individu lésé tirait lui-même sa vengeance. A l'époque des Douze Tables a commencé la décadence de ce système. Cette décadence eut trois phases : 1° l'État sanctionna les pactes de transaction entre la victime et l'offenseur, par lesquels celui-ci payait une rançon pour éviter la vengeance; 2° l'État contraignit bientôt la victime à se contenter d'une rançon pour certains délits peu graves : par exemple, dans les Douze Tables, le *furtum nec manifestum*, le délit d'*os fractum* (cassure d'un os) ne peuvent plus donner lieu à la *vindicta* de la part de l'offensé, mais seulement à une composition pécuniaire; 3° l'État, dans la suite, substitua la composition pécuniaire ou *poena* à la *vindicta* pour l'expiation de tous les délits.

Vinea. Petite baraque mobile, faite en bois léger, recouverte de clayonnage et de peaux fraîches, et dont la forme était celle d'une tonnelle de vigne. Dans un siège régulier, on les construisait loin des retranchements, puis on les poussait, en file, les unes derrière les autres perpendiculairement au mur attaqué. Elles jouaient le rôle des boyaux de tranchées dans les sièges modernes (fig. 360). Les troupes pouvaient circuler à l'intérieur, communiquer avec les tours, en se dérobant à la vue et aux traits de l'ennemi. F. V.

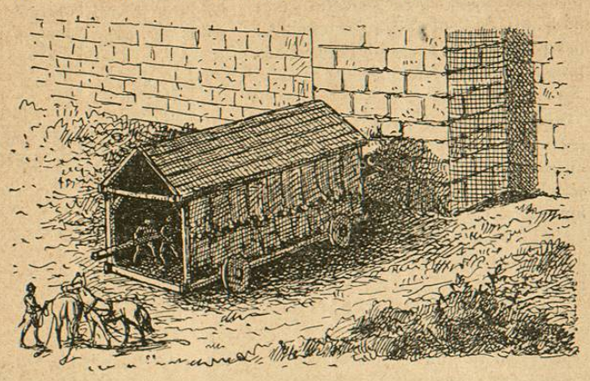

Fig. 360.

Vinum. Vin. Une fois le raisin cueilli, on le mettait dans des cuves, où on le pressait avec les pieds; puis, pour exprimer tout le jus, on portait les grappes ainsi foulées sous un pressoir. Le vin nouveau ainsi obtenu était versé dans des *dolia* ou grands vases sans anses, où on le laissait fermenter et qu'on plaçait dans des caves fraîches, *cella vinaria*. Au bout d'un an, on pouvait le boire; si on voulait le laisser vieillir, on le transvasait dans des amphores ou *cadi*. Ces amphores étaient préalablement enduites de poix (d'où *vinum picatum*), puis lavées à l'eau salée, et on les bouchait avec de la terre glaise, de l'argile, de la poix, du plâtre, etc. On y attachait généralement une petite tablette, indiquant le cru, la date de la récolte, etc., — ou bien l'on écrivait à l'encre, sur l'amphore, ces renseignements. — On a trouvé un grand nombre d'amphores ainsi marquées dans les restes de Pompéi. — Enfin on plaçait les amphores ainsi préparées dans la chambre à fumée, à l'étage supérieur de la maison, pour que le vin s'adoucit par la chaleur. Avant de boire ce vin, on le transvasait à travers un petit tamis, pour ôter le dépôt. Les crus les plus fameux étaient le Falerne, le Cécube, le Calès, le Massique, le vin du mont Albain, de Capoue, de Messine, de Tarente, etc. F. V.

Virga. Branche, baguette servant à divers usages : houlette ; balai ; bâton ou canne; tuteur de plante ou d'arbrisseau: verge, houssine pour punir les enfants à l'école, les esclaves en faute, les animaux rétifs, par extension fouet; baguette magique; caducée de Mercure; bâton de magistrat, de maître ouvrier, de contremaître, de chef d'une troupe de gladiateurs; bâton du licteur pour écarter la foule; baguettes du faisceau pour battre de verges les coupables, par extension le faisceau, etc. G. M.

Virgo. Signe du Zodiaque. Voir **Zodiacus.**

Viridarium. Jardin de plaisance

entourant la maison. C'était une sorte de parc avec des arbres taillés en formes bizarres, comme dans les pavés du temps de Louis XIV, des bosquets, des parterres de fleurs, des allées, des promenades, des fontaines, des viviers, des statues, etc. F. V.

Vis. Violence exercée soit sur un particulier (*vis privata*), soit sur un magistrat (*vis publica*). Sylla établit une *quaestio* spéciale pour punir ce crime (voir **Quaestio**).

Vitis. Vigne, branche de vigne, cep, baguette du centurion (fig. 361), qui, ayant affaire à des citoyens romains, ne pouvait se servir d'une verge véritable (*virga*), par extension, le grade de centurion. G. M.

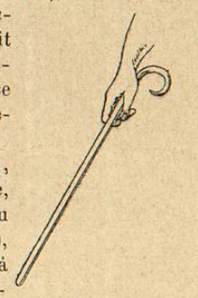

Fig. 361.

Vitium. Vice de forme commis dans la consultation des auspices : ce vice entraînait la nullité du vote dans les comices.

Vitta. Bandelette d'étoffe, en général de laine :

1° Les femmes en entouraient leur chevelure pour maintenir leurs tresses. Quand la bandelette était longue les extrémités tombaient par derrière. Elle était de couleur variée et souvent ornée de broderies ou de perles ;

Fig. 362.

2° Les *vittae* étaient employées à décorer la tête des prêtres et des vestales dans les sacrifices, attachées à l'*infula* (fig. 362. Buste de Vestale) : elles pendaient alors librement.

La *vitta* était employée aussi pour entourer les guirlandes de fleurs et de fruits (fig. 363). On en parait les statues des dieux et les victimes qu'on menait au sacrifice. Elles étaient ou blanches, ou pourpre, ou même, quand elles ornaient les autels consacrés aux mânes, de couleur azurée. G. M.

Fig. 363.

Vitrum. Verre. Les Romains s'en servaient quelquefois pour fermer les fenêtres de leurs maisons, de préférence à une couche mince d'argile, ou à de fines tablettes de pierre transparente. Ils l'employaient autant à la fabrication de vases, de bouteilles, de petits récipients de toute forme. F. V.

Vivarium. Parc où l'on élève des animaux destinés à la chasse, à la pêche, à l'alimentation.

Vocatio. Pouvoir de citer les justiciables à comparaître. La *vocatio* et la *prensio* sont deux éléments du droit de *coercitio*, qui fait partie de l'*imperium* des magistrats.

Volsella ou **vulsella.** Pince à épiler dont les hommes efféminés se servaient de préférence au rasoir (*novacula*). Pince de dentiste; pince ou tenette de chirurgien. G. M.

Volumen. Livre. Feuilles de parchemin ou de papyrus roulées autour d'une baguette. Manuscrit (fig. 364).

Souvent aussi *volumen* a le sens de notre mot volume ou tome; car les ouvrages un peu longs étaient écrits sur deux, trois, quatre rouleaux distincts. F. V.

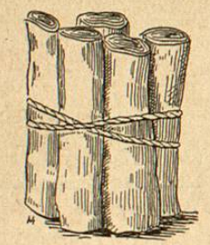

Fig. 364.

Vomer. Soc de la charrue. Voir **Aratrum.**

Vomitorium. Ouverture pratiquée dans les différents *balteus* des théâtres ou des amphithéâtres pour pénétrer dans la *cavea*. Voir **Theatrum** et **Amphitheatrum.**

Votum. Promesse de rendre grâces aux dieux d'une manière extraordinaire, s'ils accordent la faveur qu'on implore. Les *vota publica* étaient prononcés par les magistrats et rédigés avec l'aide des pontifes : ils imploraient certains bienfaits pour l'État. Chaque année, au 1er janvier, les nouveaux consuls, après avoir sacrifié des bœufs blancs, faisaient au Capitole un *votum pro reipublicae salute;* il y eut en outre, sous l'Empire, le 2 ou 3 janvier de chaque année, un *votum pro incolumitate principis*. Ces cérémonies périodiques s'appelaient *nuncupatio votorum*.

X

Xystus. 1° Galerie couverte, dans le *gymnasium*, où s'exerçaient les athlètes en cas de mauvais temps;

2° Galerie, portique, allée couverte dans un jardin, ou terrasse dans un parc, lieu de promenade. G. M.

Z

Zodiacus. Zône du ciel que le soleil semble parcourir dans sa révolution annuelle et dans laquelle se meuvent les planètes. On la divisait en douze parties, correspondant à un mois de l'année et renfermant chacune une constellation (*signum*). Tous les mois ayant de plus une divinité protectrice particulière, les signes du Zodiaque correspondaient à douze divinités différentes, comme le montre le tableau suivant :

Mars	Bélier	Minerve.
Avril	Taureau	Vénus.
Mai	Gémeaux	Apollon.
Juin	Écrevisse	Mercure.
Juillet	Lion	Jupiter.
Août	Vierge	Cérès.
Septembre	Balance	Vulcain.
Octobre	Scorpion	Mars.
Novembre	Sagittaire	Diane.
Décembre	Capricorne	Vesta.
Janvier	Verseau	Junon.
Février	Poissons	Neptune.

Nous avons réuni tous les signes du Zodiaque sur la page ci-contre (fig. 365).

Zona ou **zonula.** Ceinture portée par les deux sexes sur la tunique. Elle servait à la serrer à la taille, souvent aussi à en maintenir les pans, soit qu'on voulût former un *sinus* qui remplaçât les poches, soit pour être moins gêné dans les mouvements, soit pour accomplir certaines cérémonies religieuses, suivant les rites. Elle était souvent faite d'étoffes précieuses ornée de riches broderies, ou découpée à jour, de manière à former des dessins. G. M.

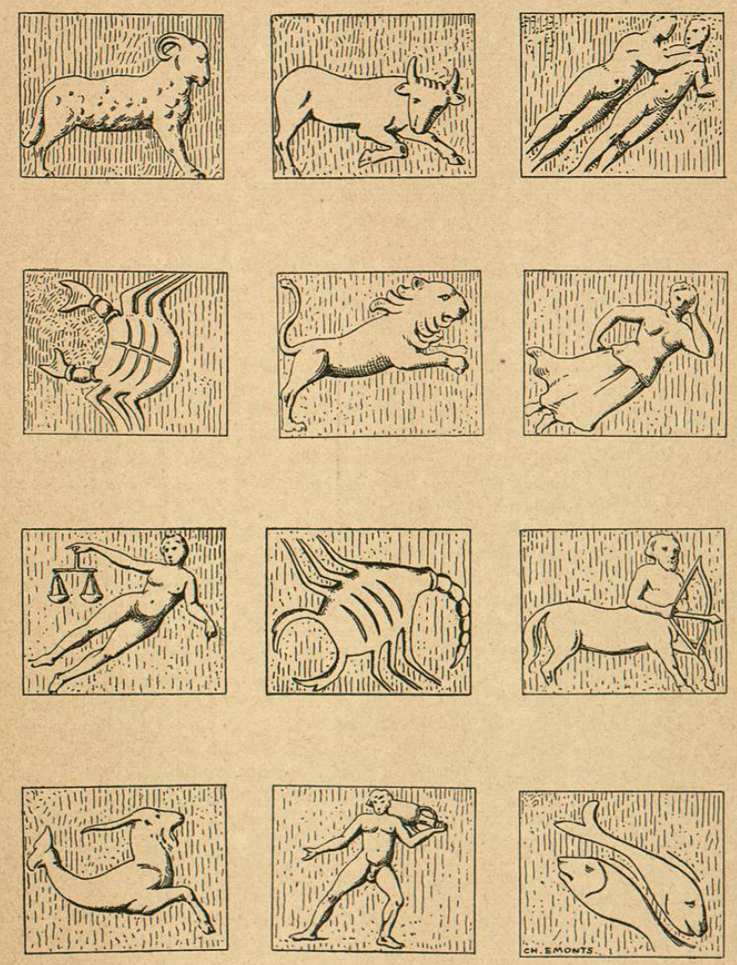

Fig. 365.